



## CONFERENCE DE PRESSE

Monsieur BERGER, embauché en 1978 à Aérospatiale Bourges en qualité de Technicien d'Essais, Artificier et responsable de cinématographie, était affecté au Tunnel de tirs des missiles.

Ce tunnel se trouve sur le site du Subdray près de Bourges, où Nord Aviation a installé au milieu des années 60 sur un terrain boisé de près de 200 ha, des activités Missiles.

Ce Tunnel, dont la construction a débuté en 1968, la première campagne de tir ayant eu lieu les 16-17-18 Juin 1970 dans une construction encore inachevée, a été conçu pour l'expérimentation des phénomènes initiaux de départ de Missiles antichars.

Ainsi sont tirés ou ont été tirés dans ce tunnel les ANTI CHARS MILAN HOT-ERYX mais aussi d'autres missiles comme le ROLAND ou des missiles de la famille EXOCET.

Mr BERGER a aussi effectué de très nombreux tirs de démonstration des missiles MILAN-HOT et ERYX dans plusieurs pays clients, mais aussi des Tirs d'essais et de recette au polygone de l'ETBS à Bourges.

Au tunnel de tir du Subdray, Mr BERGER a effectué des tirs pour le développement de l'ERYX en tant que tireur, même en espace confiné et des tirs en tant qu'artificier pour les autres missiles (sans tireur pendant le tir dans le tunnel).

Une activité professionnelle exercée jusqu'en 1998, c'est-à-dire pendant deux décennies où Mr Berger a été exposé, et cela sans protection, aux fumées et gaz de combustion des poudres de Propergols lors des tirs.

Le 13 Mai 1994, suite à des examens médicaux, le diagnostic est tombé : Mr BERGER est atteint d'un cancer de la vessie. Il a alors été opéré et traité par chimiothérapie jusqu'en janvier 1995. Il a ensuite été de nouveau opéré et traité par chimiothérapie jusqu'en novembre 1996. (24 interventions avec anesthésie générale de 1994 à 2012).

Mr BERGER a été mis en invalidité à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1998 et cela jusqu'au 30 septembre 2009 date à laquelle il a été mis à la retraite.

Un médecin de Bourges, à la demande de Mr BERGER a certifié en date du 17 Juillet 2007, que celui-ci «a un état de santé pouvant entrer dans le cadre d'une maladie professionnelle par exposition aux amines aromatiques (tableau 15 Ter)». Ce médecin a été Médecin du Travail en poste à AEROSPATIALE BOURGES de 1987 à 1992.

Mr BERGER a demandé à la CPAM du Cher la prise en charge de sa maladie dans le cadre de la législation relative aux risques professionnels.

Une enquête a été diligentée par la CPAM et à la suite de celle-ci un rapport a été déposé le 30 Septembre 2009 avec une conclusion : *«Mr Berger a été exposé aux produits de combustion de propergols lorsqu'il a travaillé pour la société MBDA»*.

La maladie professionnelle de Mr Berger a été reconnue le 29 Juillet 2010 par la CPAM du Cher après avis du Comité Régional de Reconnaissance des Maladies Professionnelles.

Le CRRMP, le 29 Juin 2010 motivant son avis par *«l'existence de rapport de causabilité établi entre la maladie soumise à instruction et les expositions incriminées»*.

*«L'étude des caractéristiques du poste de travail occupé par l'assuré retrouve notamment une exposition au carburant des missiles dont la cancérogénicité permet au comité d'établir l'existence d'un lien de causabilité direct entre la pathologie déclarée et l'exposition professionnelle»*.

La Société MBDA n'a en aucun cas contesté la reconnaissance de la maladie professionnelle de Mr BERGER.

Mr BERGER a alors demandé à la CPAM du Cher que soit reconnue la faute inexcusable de son employeur MBDA Bourges.

La CPAM du Cher a organisé le 8 Décembre 2010 une réunion de conciliation entre Mr BERGER et le Directeur de MBDA Bourges qui s'est terminée par un procès verbal de non conciliation.

Dans ces conditions, Mr BERGER a saisi le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale de Paris qui l'a débouté le 1<sup>er</sup> Octobre 2012.

Mr BERGER a alors déposé un dossier devant la Cour d'Appel de Paris, l'audience étant prévue le 9 Décembre 2015.

Nos syndicats CGT ne peuvent comprendre les attendus du Tribunal même si celui-ci n'a pas retenu le prétendu «TABAGISME» dont l'avocat de MBDA Maître TANTON, du Barreau de Bourges déclarait qu'il *«est évidemment l'explication de l'apparition de sa maladie»*, sans pour autant contester la reconnaissance de la maladie professionnelle.

Le Tribunal considère que Mr BERGER n'est pas en mesure de produire des éléments permettant d'établir avec certitude les conditions dans lesquelles étaient effectués les essais de missiles dans le tunnel et les opérations dont Mr BERGER avait la charge au moment des tirs et dans les minutes qui suivaient ceux-ci et qu'il n'a pas démontré que MBDA avait conscience d'un danger auquel était exposé le salarié.

Les conditions des essais et les opérations de tirs étaient dictées par MBDA.

D'abord l'évolution des équipements et le rendement imposé a accéléré la diminution des délais d'obtention des résultats, ainsi pour le MILAN CE DELAI EST PASSE DE 24 heures en 1973 à 5 MINUTES en 1980.

Tenu par la hiérarchie d'obtenir très rapidement les résultats des Tirs, Mr BERGER était obligé, sitôt le tir effectué, de rentrer dans le tunnel, cela sans aucune protection. Il était ainsi exposé aux fumées et gaz de combustion des poudres propergols, non évacués.

Dans la décennie 80, en particulier avec les recettes MILAN, ce sont entre 1.000 et 1.200 tirs qui ont eu lieu chaque année, soit une moyenne de plus de 100 tirs par mois, c'est dire si les tireurs et autres techniciens étaient exposés aux dangers de la combustion du propergol. Ces propergols dont MBDA a refusé de communiquer la composition à l'enquêteur de la CPAM.

Il y avait bien DANGER puisque MBDA, après la reconnaissance par la CPAM de la maladie professionnelle de Mr BERGER, qu'elle n'a pas contestée, à porté à 15 minutes le temps d'attente avant d'entrer dans le tunnel, cela avec un masque de protection.

Il y a bien DANGER puisque pour le successeur du MILAN, le MMP qui est en phase de développement, MBDA indique (AIR et COSMOS n° 2366 du 5 Juillet 2013): «Afin d'afficher une capacité de tir en espace confiné, un système d'éjection dérivé de celui de l'ERYX permet d'ASSURER LA SECURITE DU TIREUR, LES GAZ PROPULSIFS ETANT COUPES AVANT LA SORTIE DU TUBE».

Et puis comment ne pas parler de danger et ne pas relier la maladie professionnelle de Mr BERGER au décès prématurés de 4 de ses collègues tous tireurs ou techniciens d'essais ?

Il nous faut aussi évoquer une autre affaire qui concerne MBDA et son missile MILAN.

Entre 1984 et 2000, au polygone de l'OTAN à SALTO DI QUIRRA en Sardaigne, MBDA a procédé à des tirs MILAN, le missile étant équipé d'un système de guidage qui contenait du THORIUM 232.

En 1999, MBDA a indiqué que ce métal était retiré parce qu'il était RADIOACTIF et pour EVITER TOUT RISQUE, mais cela après que des maladies graves, notamment des cancers, aient été diagnostiqués chez de nombreuses personnes tant civiles que militaires.

Pour conclure, nos syndicats considèrent que la faute inexcusable de MBDA est bien réelle et Mr BERGER a eu raison de faire appel devant la Cour d'Appel de Paris. Il peut compter sur notre soutien.

Et la décision rendue le 27 Août 2013 par le TASS d'Orléans de condamner EDF pour faute inexcusable pour le cancer et le décès d'un employé de la Centrale Nucléaire de Dampierre en Burly vient renforcer notre conviction.

En effet, le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale a considéré que EDF n'apportait pas la preuve de l'innocuité des rayonnements ionisants. Cette décision pourrait faire jurisprudence.

La CGT de MBDA Bourges va intervenir pour que le CHS-CT du site du Subdray soit réuni afin que MBDA s'explique sur ce dossier.

Nos syndicats CGT invitent les familles des salariés MBDA décédés qui étaient affectés comme Mr BERGER au Tunnel de Tir du Subdray à interpeller MBDA et si elles le souhaitent à prendre contact avec Mr BERGER et notre organisation syndicale.

Ce dossier est partie prenante de la détérioration des conditions de travail dans les entreprises, car la plupart d'entre elles privilégient la compétitivité, la productivité et la rentabilité au détriment de la santé, de l'hygiène et de la sécurité au travail.

Et cela coûte des milliards d'€uros par an à la collectivité et l'addition est lourde pour des millions de salariés :

- 54 millions de jours d'arrêt de travail par an ;
- 1.200.000 personnes perçoivent une rente en raison d'une incapacité de travail égale ou supérieur à 10 %.

L'Institut National de veille sanitaire estime entre 11.000 et 23.000 le nombre de cancers liés aux EXPOSITIONS PROFESSIONNELLES mais seulement 2.000 sont pris en charge au titre de maladie professionnelle.

Pour ce qui concerne toutes ces dépenses liées au «mal-travail», pour supprimer tous ces gâchis, il faut agir sur le travail lui-même, le transformer afin de lancer une dynamique de santé.

C'est ce qu'a porté la CGT dans la négociation « qualité de vie au travail » et qui peut se construire avec les salariés sur le lieu du travail.

Pour cela, les travailleurs doivent intervenir sur l'organisation du travail, sur la qualité de ce travail, mais aussi sur le besoin d'évolution des CHS-CT.

Enfin, il est nécessaire que la politique de santé ne soit pas seulement tournée vers la réparation, mais aussi vers la prévention, l'éducation, la promotion du travail.

---